



## LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS TRAVAILLEURS (DEMANDEURS AU CANADA)

Cette liste de contrôle des documents fait partie des formulaires que vous devez joindre à votre demande. Consultez le guide d'instructions (IMM 5553) pour savoir si vous devez fournir certains ou l'ensemble des formulaires et documents indiqués dans la présente liste de contrôle. Votre demande pourrait être refusée ou vous être renvoyée s'il manque des documents requis. **N'envoyez pas les documents originaux, sauf s'ils vous sont demandés. Les documents originaux ne vous seront pas retournés.**

**Tous les documents rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais doivent être traduits. Veuillez fournir une photocopie du document et la traduction en français ou en anglais.**

**Important :** Si vous présentez également une demande de permis d'études, vous **devez** également inclure les frais et les documents requis pour le traitement de votre demande. Veuillez consulter le guide approprié pour connaître les exigences relatives aux étudiants.

Rassemblez vos documents dans l'ordre indiqué dans la liste de contrôle et cochez  chaque élément.

### J'ai joint les documents suivants :

#### LISTE DES FORMULAIRES : Vous devez remplir, signer et dater les formulaires qui suivent

- Formulaire *Demande pour modifier les conditions de séjour, proroger le séjour ou demeurer au Canada comme travailleur* (IMM 5710)  
**Remarque :** Si ce formulaire a été rempli à l'ordinateur, vous devez le valider pour générer une page de codes à barres. Veuillez imprimer et placer la page de codes à barres (page 5 de 5) sur le dessus de votre demande (ou sur le dessus de chaque demande individuelle si vous présentez une demande de groupe)
- Formulaire *Recours aux services d'un représentant* (IMM 5476)  
**Remarque :** Veuillez remplir ce formulaire **seulement si** vous avez recours aux services d'un représentant autorisé, ou si vous souhaitez nommer un représentant ou retirer l'autorisation accordée à un représentant.
- Formulaire *Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée* (IMM 5475)  
**Remarque :** Veuillez remplir ce formulaire **seulement si** vous autorisez Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à communiquer de l'information sur votre dossier à une personne autre que vous.
- Formulaire *Déclaration officielle d'unions de fait* (IMM 5409), s'il y a lieu

#### LISTE DES DOCUMENTS

- Une preuve de paiement**  
**Remarque :** Si vous présentez une demande de permis de travail ouvert, veuillez fournir une preuve de paiement des frais applicables aux titulaires d'un permis de travail ouvert.
- PHOTOCOPIES des pages du passeport** indiquant clairement chacun des éléments suivants :
  - le numéro du passeport;
  - les dates de délivrance et d'expiration;
  - le nom et la date de naissance;
  - le sceau apposé par les autorités canadiennes lors de votre dernière entrée au Canada; et
  - toutes les autres pages marquées.
- PHOTOCOPIES de vos titres de voyages ou de vos pièces d'identité (certificats de citoyenneté, certificats de naissance, certificats d'inscription au registre des étrangers) si vous n'avez pas utilisé un passeport pour entrer au Canada
- Une PHOTOCOPIE de votre document d'immigration actuel (si vous en avez un)
- Une PHOTOCOPIE de votre permis ou certificat de mariage (s'il y a lieu)
- Si vous êtes une personne à charge d'un autre demandeur, veuillez fournir l'identificateur unique de client (IUC) du membre de votre famille qui est le demandeur principal
- Si votre demandeur a obtenu une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), veuillez fournir une copie de l'EIMT ET une copie de votre lettre d'offre d'emploi de votre futur employeur.
- Si votre employeur est dispensé de l'obligation d'obtenir une EIMT auprès d'EDSC, il doit vous fournir le numéro de l'offre d'emploi pour que vous l'inscriviez dans votre formulaire de demande de permis de travail.

Si IRCC a autorisé votre employeur à soumettre l'offre d'emploi à l'aide du formulaire IMM 5802, veuillez fournir une copie de l'IMM 5802 ainsi qu'une preuve que votre employeur a payé les frais relatifs à la conformité de l'employeur.

**Remarque:** Si votre employeur est dispensé du Régime de conformité des employeurs, vous deviez fournir une copie de votre contrat d'emploi. Renseignez-vous davantage à propos de cette [dispense](#).

## LISTE DES DOCUMENTS (SUITE)

- Si vous êtes un aide-familial résidant, veuillez fournir une PHOTOCOPIE du contrat de travail signé entre vous et votre employeur
- Si vous travaillez dans la province du Québec, veuillez fournir un *Certificat d'acceptation du Québec* (CAQ) délivré par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)
- Si vous êtes un participant au Programme Expérience Internationale Canada (EIC), fournir une preuve d'assurance santé couvrant la prolongation de la durée de votre séjour au Canada

## SI VOUS ÊTES UN ÉTUDIANT

- Preuve de votre niveau de scolarité : une lettre du registraire de l'établissement et/ou des photocopies de vos relevés de notes pour les deux dernières périodes d'études

## SI VOUS ÊTES UN CANDIDAT D'UNE PROVINCE, VOUS DEVEZ FOURNIR

- Une lettre du gouvernement provincial confirmant que la province vous a désigné aux fins de l'octroi de la résidence permanente
- Si votre désignation est expirée, une copie de l'accusé de réception confirmant qu'IRCC a reçu votre demande de résidence permanente avant l'expiration de votre désignation
- Une offre d'emploi d'un employeur établi dans cette province (ne s'applique pas pour les demandes de permis travail ouverts transitoires)
- Une déclaration de la province qui précise l'emploi et l'employeur (ne s'applique pas pour les demandes de permis de travail ouverts transitoires) et qui confirme :
  - que votre employeur, qui vous a offert un emploi dans cette province ou ce territoire, a besoin de vos services de toute urgence;
  - que l'offre d'emploi est authentique et qu'il en découlerait des avantages ou des possibilités sur le plan économique;
  - que l'emploi offert n'est ni à temps partiel ni saisonnier; et
  - que le salaire et les conditions de travail suffiraient à attirer et à maintenir dans le poste en question des citoyens canadiens.

**Remarque :** Si vous avez soumis une demande de résidence permanente, veuillez fournir une preuve que votre demande a été reçue et approuvée en principe.

- Si vous êtes l'époux ou conjoint de fait d'un détenteur de permis de travail ouvert c'est-à-dire permis de travail post diplôme, permis de travail vacances-travail, permis de travail ouvert transitoire au titre des catégories des travailleurs qualifiés (fédéral), des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) ou des aides familiaux (catégorie « garde d'enfants » ou catégorie « soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés »), veuillez fournir :
  - une lettre de l'employeur actuel du travailleur étranger principal confirmant l'emploi ou une copie de son offre ou contrat d'emploi, ou une copie de son offre d'emploi ou de son contrat;
  - une copie des trois derniers bordereaux de paie du travailleur étranger principal et
  - une copie du permis de travail ouvert du travailleur étranger principal

## SI VOUS ÊTES L'ÉPOUX OU CONJOINT DE FAIT D'UN DÉTENTEUR DE PERMIS DE TRAVAIL OUVERT OU D'UN TRAVAILLEUR QUALIFIÉ

- Si vous êtes l'époux ou conjoint de fait d'un détenteur de permis de travail ouvert c'est-à-dire permis de travail post diplôme, permis de travail vacances-travail, permis de travail ouvert transitoire au titre des catégories des travailleurs qualifiés (fédéral), des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) ou des aides familiaux (catégorie « garde d'enfants » ou catégorie « soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés »), veuillez fournir :
  - une lettre ou une copie de l'offre d'emploi ou du contrat de l'employeur actuel du travailleur étranger principal confirmant que l'emploi est de niveau de compétence O, A, ou B de la Classification Nationale des Professions (CNP), pour la catégorie des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) de niveau de B.
  - une copie des trois derniers bordereaux de paie du travailleur étranger principal et
  - une copie du permis de travail ouvert du travailleur étranger principal
- Si vous êtes l'époux ou conjoint de fait d'un détenteur de permis de travail ouvert dans la catégorie de l'expérience canadienne ou la catégorie des candidats des provinces (sans égard au niveau de compétences CNP du demandeur principal), veuillez fournir
  - une copie du permis de travail ouvert du travailleur étranger principal
- Si vous êtes l'époux ou conjoint de fait d'un travailleur qualifié qui est titulaire d'un permis de travail ou est autorisé à travailler sans permis de travail sous R186, veuillez fournir :
  - Une lettre ou une copie de l'offre d'emploi ou du contrat de l'employeur actuel du travailleur étranger principal confirmant que l'emploi est de niveau de compétence O, A ou B de la Classification Nationale des Professions (CNP)
  - Une copie du permis de travail du travailleur étranger principal
  - Une preuve que le travailleur étranger principal réside effectivement ou prévoit résider effectivement au Canada pendant son emploi

## SI VOUS ÊTES L'ÉPOUX OU CONJOINT DE FAIT D'UN ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN

- Si vous êtes l'époux ou conjoint de fait d'un étudiant qui détient un permis d'études, veuillez fournir :
  - Une preuve tel qu'une lettre d'inscription valide démontrant que l'étudiant est inscrit à temps plein dans un établissement canadien tel que :
    - Un établissement d'enseignement postsecondaire (par exemple : université, collège, CEGEP, école technique ou de métiers)
    - Un établissement d'enseignement postsecondaire privé au Québec assujéti aux mêmes règlements qu'un établissement postsecondaire public
    - Un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire privé ou public au Québec offrant des programmes d'études professionnelles
    - Un établissement d'enseignement canadien privé autorisé à décerner des diplômes
  - Une copie du permis d'études de l'étudiant

**SI VOUS ÊTES UN DEMANDEUR D'ASILE**

- Une preuve que vous n'êtes pas en mesure de subvenir à vos besoins sans aide sociale (bien-être).

Si vous êtes actuellement prestataire de l'aide sociale, veuillez joindre une lettre officielle émanant des services sociaux de la province indiquant que vous êtes prestataire ou joignez un talon de chèque s'il indique clairement qu'il a été émis par les services sociaux de la province.

ET

- Une preuve que votre demande d'asile a été déférée à la CISR (Commission d'immigration et du statut de réfugié).

L'un ou l'autre des documents ci-après constitue une preuve acceptable:

- Une PHOTOCOPIE de votre Document du demandeur d'asile,
- Une PHOTOCOPIE de votre avis de convocation à la CISR ou une Confirmation de cas déferé (CCD).

**Remarque :** Si vous êtes ressortissant d'un pays d'origine désigné (POD), vous ne pouvez pas présenter de demande de permis de travail avant qu'il se soit écoulé 180 jours depuis que votre demande d'asile a été déférée à la CISR. (Vous serez admissible si la CISR approuve votre demande d'asile).

**SI VOTRE DEMANDE D'ASILE A ÉTÉ REJETÉE**

- Une preuve que vous n'êtes pas en mesure de subvenir à vos besoins sans aide sociale (bien-être).

Si vous êtes actuellement prestataire de l'aide sociale, veuillez joindre une lettre émanant des services sociaux de la province indiquant que vous êtes prestataire ou joignez un talon de chèque s'il indique clairement qu'il a été émis par les services sociaux de la province.

- Une preuve que vous avez déposé une Demande d'autorisation à la Cour fédérale du Canada et une Demande de contrôle judiciaire de la décision de la CISR en ce qui a trait à votre demande d'asile.

**FOURNIR UN DES DOCUMENTS SUIVANTS (SELON LE CAS) :**

- Une preuve que vous interjetez appel du rejet de votre demande d'asile auprès de la Section d'appel des réfugiés (SAR) de la Commission de la CISR

- Une preuve qu'au moins douze mois (ou 36 mois si vous êtes ressortissant d'un pays d'origine désigné) se sont écoulés depuis le rejet de votre demande d'asile par la CISR

- Une preuve que vous êtes dans l'impossibilité de quitter le Canada puisque vous ne pouvez pas obtenir de titre de voyage.

Exemples de documents considérés comme une preuve acceptable :

- Une lettre vous informant du rejet de votre demande de passeport;
- Une lettre de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) vous confirmant que malgré les efforts déployés, ils n'ont pu obtenir un titre de voyage pour vous.

**SI VOUS CHERCHEZ À OBTENIR UN PERMIS DE TRAVAIL OUVERT POUR LES TRAVAILLEURS VULNÉRABLES**

- Une preuve que vous êtes victime de violence ou que vous risquez de l'être dans le cadre de votre emploi au Canada.

Les preuves de violence ou de risque de violence peuvent notamment comprendre les éléments qui suivent :

- une description de la violence ou du risque de violence auxquels est exposé le travailleur migrant;
- une lettre, une déclaration ou un rapport d'un organisme de soutien aux victimes de violence, d'un médecin, d'un professionnel de la santé, ou d'une autre entité;
- une déclaration sous serment (affidavit) du demandeur;
- la copie d'une plainte officielle déposée auprès d'un organisme d'application de la loi :
  - par exemple, un rapport de police ou de l'Agence des services frontaliers du Canada, la copie d'une plainte officielle déposée par le travailleur migrant auprès d'un organisme d'application de la loi provinciale, comme une commission des normes du travail;
- des documents de soutien ou supplémentaires, comme des déclarations de victimes, des copies papier de courriels, des photographies montrant des blessures ou des conditions de travail, des témoignages.